

MARCHÉ DE SERVICES

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015

Consultation adaptée

Prestation de réalisation d'un reportage vidéo d'un atelier de travail
Observatoire régional de la biodiversité.
4 décembre 2018 à Capendu (Aude)

Organisme qui passe le marché :

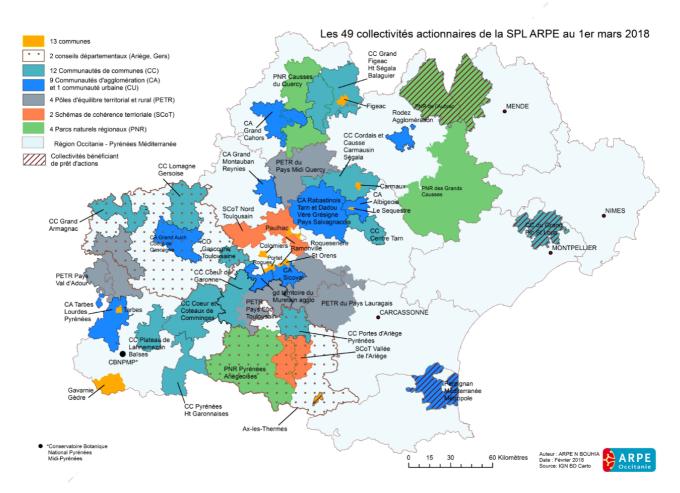
SPL AREC OCCITANIE 14 rue de Tivoli 31000 Toulouse

Immatriculation: 809 415 243 R.C.S. Toulouse

L'AREC Occitanie

Créée en janvier 2015, l'AREC Occitanie est une Société Publique Locale (SPL), entreprise dont l'actionnariat est exclusivement composé de collectivités locales ou de leurs groupements. Quasi-régie, elle est considérée comme le prolongement de leurs services techniques dans les domaines de l'aménagement et du développement durables et n'est pas mise en concurrence. Les propositions de prestations de l'AREC sont construites en accord étroit avec ses actionnaires, tant sur les plans techniques que financiers. Elles aboutissent en tenant compte des objectifs et des besoins des actionnaires, et de leurs moyens techniques et financiers.

En janvier 2017, l'AREC étend son action à la région Occitanie et devient l'agence régionale d'appui aux stratégies territoriales. A la suite des fusions de communautés de communes intervenues au 1^{er} janvier 2017, son actionnariat comprend 47 actionnaires.



Son ambition est d'accompagner les stratégies territoriales des collectivités en région Occitanie, sur trois domaines d'intervention prioritaires : l'aménagement durable du territoire, la transition écologique et énergétique, la connaissance et l'observation.

Depuis plus de 15 ans l'AREC a développé, animé et participé à de nombreuses concertations dans plusieurs domaines sous des formes multiples, en particulier pour le compte de la Région : Agenda 21, démarches sur l'énergie, biodiversité et SCoT, regroupements territoriaux, forum sur l'eau, assises du développement durable, Petits déjeuners thématiques, plate-forme Territoires Durables, politique des transports...

1. Cadre et objectif de la mission

Suite à la phase de concertation conduite pour la mise en place de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie (ARB), la Société Publique Locale AREC Occitanie, a été sollicitée par la Région Occitanie, pour lui apporter un appui technique à la préfiguration de l'ARB. Le soutien à la concertation et la mise en œuvre de premières actions de communication, de mise en réseau d'acteurs et d'accompagnement de projet font l'objet d'un contrat signé entre la Région et la SPL AREC pour 2017-2018. C'est dans le cadre de ce contrat que s'inscrit le projet de mise en place d'un Observatoire régional de la biodiversité (ORB) à l'échelle Occitanie. Cet observatoire aura pour objet de valoriser la connaissance en matière de biodiversité en Occitanie en vue de sensibiliser et de favoriser la mobilisation citoyenne.

Le présent document formule les lignes directrices pour une mission de production d'une vidéo de présentation des travaux qui auront lieu dans le cadre du premier groupe de travail ORB qui se tiendra le 4 décembre 2018 à Capendu (Aude).

Les objectifs de cette vidéo sont de restituer de manière conviviale et facile d'accès le travail collectif mené, en saisissant la dynamique et les échanges qui auront pu avoir lieu entre les différents acteurs. Elle devra également permettre de recueillir des témoignages d'acteurs sur les attendus et les contours possibles de l'observatoire.

Cette vidéo, ou des extraits de cette vidéo, pourront être diffusés lors de l'installation de l'ARB, pour montrer la teneur des premières actions engagées.

2. Déroulé prévisionnel du groupe de travail ORB

9h30 - 10h00: accueil café

10h – 11h : présentation des démarches Observatoire de la Biodiversité de Midi Pyrénées (OB MP) et de préfiguration d'un Observatoire Régional de la Biodiversité en Languedoc Roussillon (ORB LR) 11h00 - 12h30 : atelier participatif autour des chiffres clés de la biodiversité en Occitanie

12h30 - 14h00 : repas

14h00 – 15h00 : présentation du fonctionnement de l'OB MP et des réflexions sur le fonctionnement de l'ORB LR

15h00 - 16h30: atelier participatif autour du fonctionnement de l'ORB Occitanie

16h30 – clôture de la journée

3. Format et contenu de la mission

Les prises de vue prises lors du groupe de travail seront montées dans un format magazine de telle façon que la vidéo contienne :

- des éléments des présentations faites en séance,
- trois interviews de participants en réponse à des questions préparées en amont avec l'AREC; les personnes interrogées seront également identifiées en amont par l'AREC,
- des plans sur le vif de la séance de travail : travail participatif des participants, animation, ...

Le prestataire retenu pourra n'intervenir que sur une demi-journée (de préférence su les séquences de l'après-midi).

Le temps de tournage est estimé à 3h30.

Une personne de l'équipe de l'AREC sera chargée du lien entre le prestataire et les personnes interviewées.

4. Livrables de la prestation attendue

Un reportage vidéo (prise de vue, mixage, montage) d'approximativement 3 à 4 minutes, (1080p mp4) ainsi que la totalité des rushes des prises de vue.

5. Clause de réserve de propriétés des livrables

Le soumissionnaire, en répondant à la présente consultation, s'engage par avance à céder ses droits patrimoniaux sur les créations réalisées pour cette mission à l'AREC.

Les droits patrimoniaux se composent du droit de reproduction et du droit de représentation des créations tels que définis aux articles L.122-2 et L.122-3 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Le prestataire cède à la l'AREC la totalité des droits de reproduction y compris d'adaptation par tout procédé technique de fixation des créations, actuel ou à venir, et notamment par impression, procédés analogues sur tout support et notamment sur papier, support magnétique, numérique ou électronique, site internet.

Le prestataire cède à l'AREC, la totalité des droits de représentation par tout procédé actuel et à venir, et notamment dans le cadre de transmission par télédiffusion, présentation ou projection publique, et diffusion internet.

6. Contenu de l'offre

Le prestataire fournira une note explicative synthétique ainsi que les documents ou outils de présentation associés.

Elle comportera:

- les noms et curriculum vitae du responsable de la mission et des autres intervenants ;
- une présentation de la structure du candidat : conseil, références, exemples d'accompagnements
- Chiffrage détaillé des postes précisés du présent cahier des charges à savoir
 - o Préparation de la journée
 - o ½ journée de tournage
 - o Mixage et montage des vidéos

La proposition sera complétée d'un point de vue administratif par :

- une lettre de candidature selon le formulaire DC1 en annexe.
- une attestation d'assurance pour les risques professionnels ;
- en cas de redressement judiciaire, la copie du jugement autorisant la poursuite d'activité ;

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidats étrangers;
- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou KBis) ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription;
- les pièces prévues par l'article D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail, si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger ;

7. Conditions de la consultation

L'AREC, de par ses statuts n'a pas d'obligation de lancer d'appel d'offre public mais doit justifier d'une mise en concurrence systématique pour toutes prestations extérieures. Elle applique cependant l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

8. Critères de sélection

- Qualité de la proposition (composition de l'équipe, références, compétences, matériels, innovation, pistes graphiques) : 50 %
- Prix: 40%
- Démarche Développement Durable du prestataire : 10 %

9. Délais et conditions de remise de l'offre

La remise des dossiers est attendue pour le 16 novembre 2018 avant 17 h.

Par:

- courriel avec accusé de réception à goffre.b@arec-occitanie.fr : avec, dans l'objet, la mention : « Réponse à la consultation restitution vidéo GT ORB »

ET:

- par courrier sous pli cacheté ou par remise contre récépissé à l'adresse suivante :

SPL AREC Occitanie
A l'attention de Bénédicte Goffre
« Réponse à la consultation restitution vidéo GT ORB »
14 rue de Tivoli
31000 TOULOUSE

Les plis qui seraient reçus par l'AREC après la date et l'heure limite précisées ci-dessus, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à l'expéditeur.

Lors de l'ouverture des plis, si l'AREC constate que des pièces dont la production était demandée sont incomplètes, l'offre sera considérée comme nulle et les candidatures concernées seront rejetées.